

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 13 octobre 2020, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents : M. Roberto Blondin, maire
 MME Nadine Lelièvre, conseillère
 MM. Patrick Lebreux, conseiller
 Jacques Desbois, conseiller
 Roland Vallée, conseiller
 Jeannot Couture, conseiller
 Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Yan Ritchie, directeur général
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2020-10-145

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2020
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets
- 6- Avis de motion et projet de règlement numéro 2020-355 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Percé
- 7- Autorisation de signature transactions bancaires - DG
- 8- Rapport annuel 2019 sur la gestion de l'eau potable
- 9- Demande d'installation de bancs sur la route 132
- 10- Facture comité de loisirs de Grande-Rivière
- 11- Facture Énergère – Fonds de roulement
- 12- Programme d'aide à la voirie locale – Approbation des dépenses
- 13- Demande d'égout pluvial – 25 route Cyr
- 14- Recommandation d'une représentation civile sur le comité d'investissement socioéconomique (CIS) de la MRC du Rocher-Percé
- 15- Autres sujets : Création page Facebook
 RénoRégion (résultat pige)
 Prix budgétaire enseignes municipales
- 16- Période de questions
- 17- Clôture de la session

2020-10-146

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 8 septembre 2020 tel que rédigé.

2020-10-147

CORRESPONDANCE

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de septembre 2020.

2020-10-148

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2020 en y ajoutant les factures suivantes : Excavations Roland Couture 316.18 \$, Ville de Percé 93.14 \$ et Garage Florent Roy Inc. 651.45 \$.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de septembre 2020.

2020-10-149

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-355 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE PERCÉ

Avis de motion est donné par Jeannot Couture conseiller, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2020-355 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Percé telle que décrit par le plan préparé par Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre en date du 4 septembre 2020 et il présente également le projet de règlement numéro 2020-355 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Percé.

2020-10-150

AUTORISATION DE SIGNATURE TRANSACTIONS BANCAIRES – DG

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE Yan Ritchie soit désigné administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

QUE Yan Ritchie et Roberto Blondin soient autorisés à signer, pour et au nom du membre, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin.

QUE les personnes mentionnées ci-dessus soient autorisées, au nom du membre, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

QUE le conseil municipal autorise monsieur Yan Ritchie, directeur général à signer les chèques et autres effets bancaires.

2020-10-151 **RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Le directeur général dépose le rapport annuel 2019 sur la gestion de l'eau.

2020-10-152 **DEMANDE D'INSTALLATION DE BANCS SUR LA ROUTE 132**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une pétition de plusieurs contribuables concernant une demande pour des bancs sur la route 132;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise monsieur Yan Ritchie, directeur général à faire une demande de subvention au comité MADA, afin de procéder à l'achat et à l'installation de bancs de parc au printemps 2021.

2020-10-153 **FACTURE COMITÉ DE LOISIRS DE GRANDE-RIVIÈRE**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Yan Ritchie, directeur général à payer la facture du comité de loisirs de Grande-Rivière au montant de 900.00 \$ selon l'entente conclue afin de permettre aux jeunes de notre municipalité de participer au camp de jour de l'été 2020.

2020-10-154 **FACTURE ÉNERGÈRE – FONDS DE ROULEMENT**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Yan Ritchie à payer à même le budget 2020, la facture ÉNERGÈRE au montant de 1519.35 \$ pour des travaux de modifications sur les potences des lampadaires afin de compléter la transformation au DEL.

2020-10-155 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – APPROBATION DES DÉPENSES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé approuve les dépenses d'un montant de 7 816.86 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2020-10-156

DEMANDE D'ÉGOUT PLUVIAL – 25 ROUTE CYR

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maurice Richard a déposé une demande d'installation d'égout pluvial;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise M. Richard à procéder à l'installation de son égout pluvial à la suite d'un avis de conformité de l'inspecteur et à condition que celui-ci est responsable du nettoyage de ladite égout advenant obstruction de celle-ci et ce en tout temps.

2020-10-157

RECOMMANDATION D'UNE REPRÉSENTATION CIVILE SUR LE COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE (CIS) DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

Ce point est remis à une séance ultérieure.

2020-10-158

CRÉATION PAGE FACEBOOK

Il proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à réaliser la page Facebook de la Municipalité.

2020-10-159

RÉNORÉGION RÉSULTAT DE LA PIGE

Le directeur général et le maire ont procédé par pige pour savoir le nom de la personne qui aura la subvention RénoRégion, sur les 4 personnes admissibles, madame Bernadette Collin Cloutier a été tirée au sort, madame Micheline Deraiche, madame Céline Lambert et monsieur Michel Lapierre suivent dans l'ordre.

2020-10-160

ENSEIGNES MUNICIPALES

Il proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal accepte le prix budgétaire de la compagnie Enseignes ID + au montant de 13 716.52 \$ pour la conception de 2 enseignes qui seront installées aux limites municipales.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Yan Ritchie, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2020-10-161

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 h 20.

Roberto Blondin, maire

Yan Ritchie, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »